

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Arrêté du 21 juillet 2026

**modifiant l'arrêté du 3 février 2023 portant désignation des représentants du personnel
aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires
placées auprès de la Secrétaire générale des ministères économiques et financiers**

NOR : ECOP2620024A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique et le ministre de l'action et des comptes publics,**

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 261-1, L. 262-1,
R. 261-2 et R. 262-35 ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires
compétentes à l'égard des fonctionnaires des ministères économiques et financiers ;

Vu l'arrêté du 3 février 2023 modifié portant désignation des représentants du personnel
aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires placées
auprès de la Secrétaire générale des ministères économiques et financiers ;

Vu la liste des candidatures déposée par la CFDT Centrale MEF au scrutin de la CAP
n° 12 compétente pour la catégorie C ;

Vu les courriels de Mme la secrétaire générale de la CFDT Centrale MEF du 3 juillet
2026 et de M. Cyrille CASTAN du 21 juillet 2026,

Arrêtent :

Article 1^{er}

L'article 4 de l'arrêté du 3 février 2023 susvisé est ainsi modifié :

Membres suppléants

- *M. Cyrille CASTAN (CFDT Centrale MEF) est nommé représentant suppléant à la place
de Mme Fathia MAHI (CFDT Centrale MEF).*

Article 2

La Secrétaire générale des ministères économiques et financiers est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 21 juillet 2026

Pour les ministres et par délégation :

Le chef du bureau de l'organisation du dialogue social,

Christian Bonnier